

Durant la période hivernale, les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie changent :

Lundi et mercredi de 13h30 à 17h30.

Du lundi 6 novembre au lundi 13 novembre inclus
En raison de congés, le secrétariat de la mairie sera ouvert de 16 heures à 18 heures.

Dans ce numéro...

Le compostage, un geste citoyen.	1
Le PLUI 11 novembre Signatures	2
Parcours Sup La police nationale recrute	3
Les punaises de lit Comité des Fêtes Travaux	4

Le compostage, un geste citoyen...

Que l'on soit économe, écolo, bon citoyen ou simplement fan du tri, on a tous une bonne raison de trier ses déchets de cuisine.

Au 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la loi AGEC, **le tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien** que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

Les nombreux atouts du compostage

Simple, écologique et économique, le compostage présente de nombreux avantages :

1. En triant ses biodéchets, on peut **réduire d'environ 30 % le poids de sa poubelle grise**, permettant ainsi de **maîtriser sa facture déchets**. Sur le territoire du SYBERT, ce sont 17 kg de déchets compostables qui sont jetés chaque année par habitant dans la poubelle grise, soit autant de déchets qui auraient pu être valorisés en compost. Un chiffre auquel il faut ajouter 13 kg de gaspillage alimentaire par an et par habitant (source MODECOM SYBERT 2021).
2. Composter ses biodéchets permet d'éliminer et de valoriser naturellement des déchets organiques composés à 70% d'eau et d'ainsi **limiter son impact environnemental**. Jetés avec les ordures ménagères, les déchets compostables sont destinés à être incinérés, ce qui revient à brûler de l'eau, un véritable non-sens écologique.
3. En transformant naturellement ses biodéchets en compost, on **crée une ressource très utile et bénéfique pour le monde végétal**, et à moindre coût ! Plus besoin d'acheter du terreau en jardinerie, vous produisez votre propre terreau à la maison.

Comment se procurer un composteur ?

Que vous habitiez en maison ou en appartement, en ville ou à la campagne, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins.



Pour les personnes résidant en maison avec jardin, le SYBERT propose régulièrement des sessions de vente de composteurs individuels à tarif subventionné. Fabriqués dans le Jura ou dans l'Ain à partir de bois d'origine française, les composteurs sont disponibles en deux formats, 300 ou 570 litres, pour s'adapter à la taille de votre foyer.

Pour les habitants ne disposant pas d'un extérieur ou d'un espace vert suffisant, le SYBERT propose des ventes de lombricomposteurs à tarif subventionné, couplées à une formation d'une heure pour acquérir les bases.

Il est également possible de composter dans l'un des 40 sites de compostage de quartier répartis sur l'ensemble du territoire, ou de demander au syndic de son immeuble l'acquisition d'un site de compostage en pied d'immeuble.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur sybert.fr ou prenez contact avec le service valorisation organique par mail à compostage@sybert.fr ou au 03 81 21 15 60.

PLUI Réunions publiques...

Vous souhaitez contribuer à l'élaboration du PLUI de Grand Besançon Métropole? A vous de jouer !

plui Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Plan Local d'Urbanisme

RÉUNIONS PUBLIQUES
L'heure des choix pour notre territoire

8 rendez-vous proposés au sein de Grand Besançon Métropole

31 octobre 20h00 - 22h00 Pelousey Maison de la Nour Oranda Rue	3 novembre 20h00 - 22h00 Grandfontaine Salle des fêtes RZA	4 novembre 18h00 - 19h00 Chalosseule Maison Communale 1 rue des Dées	7 novembre 20h00 - 22h00 Fontain Salle des fêtes 22 rue du Stade
8 novembre 20h00 - 22h00 Besançon Salle Mandale 13 Av. de l'Alsace France	10 novembre 18h30 - 20h30 Besançon Salle Jean Zay 87 rue des Dées	17 novembre 18h30 - 20h30 Eris Visio Lien disponible sur plui.grandbesancon.fr du 10 nov. 2023	20 novembre 18h30 - 20h00 Besançon Salle Carbet 9 rue Millevand

Une participation en ligne ?
Bénévoles, sur plui.grandbesancon.fr et participez aux travaux et échanges de discussion

Un recensement participatif ?
Consultez le PLUI en ligne pour identifier les arbres d'intérêt et le petit patrimoine à préserver

Grand Besançon Métropole
plui.grandbesancon.fr

Vous pouvez également participer :

- sur plui.grandbesancon.fr pour répondre aux sondages et rejoindre l'espace de discussion.
- Contribuer au zonage du PLUI en identifiant les arbres d'intérêt et le petit patrimoine à préserver

<https://plui.grandbesancon.fr/le-plui/un-plui-c-est-quoi/>



Commémoration du 11 novembre...

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h devant le Monument aux Morts.

Les élus du Conseil municipal vous convient ensuite à venir partager un verre de l'amitié dans la salle de convivialité de la mairie.

Nous vous attendons nombreux !

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE BESANÇON

Le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon est l'un des plus importants de France.

Il conserve des collections extraordinaires, notamment un fonds d'art en déportation riche de plus de 600 petites peintures, statuettes et dessins réalisés clandestinement dans les prisons et camps de concentration du Reich.



Signature...

Vous devez faire authentifier une signature ?

Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie avec le document sur lequel la signature sera apposée et une pièce d'identité.

Attention : il ne faut pas signer le document avant de se rendre en mairie, la signature doit être apposée devant la personne qui l'authentifiera.



Parcours Sup...

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé le 28 septembre les principales dates de la procédure 2024 de Parcoursup. À partir du 20 décembre 2023, il sera possible de découvrir l'ensemble des formations présentes sur la plateforme.

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Tous les lycéens et étudiants en recherche d'une orientation (y compris sous statut apprenti) souhaitant s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux selon un calendrier défini. Celui-ci a été annoncé le 28 septembre 2023 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les dates à retenir pour 2024

La procédure sur la plateforme Parcoursup se déroule en plusieurs étapes :

20 décembre 2023 : ouverture du site d'information parcoursup.fr pour consulter l'offre de formation;

- **17 janvier 2024** : début des inscriptions et de la formulation des vœux (10 vœux maximum) ;
- **14 mars 2024** : date limite de dépôt des vœux (après le 14 mars, il n'est plus possible d'ajouter ou de modifier des vœux dans son dossier, hors vœux en apprentissage dont les règles sont spécifiques) ;
- **3 avril 2024** : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux ;

30 mai 2024 : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations). La phase de réponse des établissements et de choix des candidats est ouverte du 30 mai au **12 juillet 2024 inclus**.

À noter : les épreuves écrites des enseignements de spécialité du bac général et technologique ayant désormais lieu en juin, et non plus en mars comme précédemment, les notes obtenues ne seront plus présentes dans les dossiers Parcoursup.



Rappel : si vous n'avez reçu aucune réponse positive d'admission dans un établissement supérieur auquel vous avez candidaté, vous disposez d'une **phase complémentaire** (dont les dates de début et de fin n'ont pas encore été fixées). Lors de cette phase, vous pouvez **formuler de nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes**.

POLICE NATIONALE RECRUTEMENT ...

Les concours de la Police Nationale sont ouverts ! Il est dès à présent possible de s'inscrire aux concours:

- *De Policier Adjoint
- *Gardien de la Paix
- *Officier de Police
- *Commissaire de Police

Vous trouverez en pièce jointe une affiche que vous pouvez apposer dans vos locaux et diffuser auprès de vos partenaires.

+ d'informations sur notre site carrière : <https://www.devenirpolicier.fr/>

Aussi, et dès maintenant, nous nous permettons de vous solliciter pour relayer le plus largement ces informations, auprès de vos partenaires habituels, ou sur les réseaux sociaux.

Notre service se tient à la disposition du grand public et des partenaires, pour toute information complémentaire, via cette boîte [mail: info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr)

ou au 03 87 16 13 69.



Punaises de lit...



Tout savoir pour s'en débarrasser :

Tout le monde peut être victime d'une infestation de punaises de lit. En cause : les voyages internationaux et le développement des résistances aux insecticides. Ces insectes parasites vivent dans des espaces sombres, les chambres à coucher et les salons avec canapé sont les pièces principalement touchées. En cas d'infestation d'un logement, vous devez procéder à des mesures strictes.

La première étape consiste à aspirer méticuleusement toutes les surfaces afin de capturer les parasites et leurs œufs.

Nettoyer ensuite le conduit de l'aspirateur, sortir le sac de l'aspirateur et le placer dans un autre sac plastique fermé qui sera jeté dans une poubelle extérieure (afin d'éviter de contaminer d'autres lieux).

Nettoyer tout le linge dans une machine à une température minimum de 55 °C. Si vous n'avez pas de lave-linge, vous pouvez mettre vos vêtements dans un congélateur à - 17 °C pendant au moins 72 heures. Se procurer dans la mesure du possible un appareil à vapeur sèche haute température (au moins 120 °C) afin de nettoyer tous les recoins et les tissus de votre logement.

À savoir : les punaises de lit ne transmettent pas de maladies mais leurs piqûres provoquent des démangeaisons et parfois des réactions allergiques.

Comité des Fêtes...

Manifestations en suspens

Ne disposant malheureusement pas de salle pour vous accueillir en grand nombre, le comité des fêtes n'est pas en mesure de vous proposer les manifestations habituellement attendues en fin d'année (beaujolais, goûter et spectacle de Noël).

Marché et Lumières de Noël à MONTBELIARD

Nous vous proposons de vous emmener à Montbéliard, au Marché de Noël, le **samedi 2 Décembre**. Notre bus partira de Chauenne à 13H et sera de retour pour 21H. Nous demandons une participation de 12 euros pour tous ceux qui ont plus de 12 ans en 2023, et 5 euros pour les plus jeunes. N'oubliez pas de nous retourner rapidement les bulletins d'inscriptions qui seront déposés dans vos boîtes aux lettres, seulement 49 places sont disponibles.

Décorons notre village

Nous encourageons tous les Chauennois qui le veulent et qui le peuvent à décorer leur maison pour le mois de décembre, et à mettre en valeur notre village. La balade aux lampions qui aura lieu le dimanche 10 décembre en fin d'après midi sera l'occasion de les découvrir et de partager le verre de l'amitié.

Jeunes - en route pour 2024

La sortie au GAMES FACTORY du 2 Juillet dernier nous a donné des idées qui pourraient aboutir à une sortie au premier semestre 2024.

Si tu habites à Chauenne, que tu as plus de 10 ans et moins de 20 ans alors tu es concerné !!!

Si tu veux participer ou simplement pour avoir plus d'informations, viens à la réunion prévue en mairie :

le samedi 25 novembre à 11H ou envoie un message au 07.68.11.25.72

Travaux ...



La route des Planches fera l'objet de travaux de réfection du 6 novembre 2023 au 8 décembre 2023. La route sera interdite à la circulation.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chauenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chauenne.org

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h